

„AUS BÖHEIMISCHER KÖNIGLICHER MACHT
UND VOLLKOMMENHEIT“.

(De la puissance royale bohême et de la perfection)

Transformations du système des titres de noblesse lors des élévations bohêmes
de rang et lors de l'intégration dans les États à l'époque de la domination
de la dynastie des Habsbourg

Jiří Brňovják

L'étude donne un vaste aperçu du développement du système bohême des titres de noblesse à l'époque de la montée sur le trône de Ferdinand Ier en Bohême (1526) jusqu'à la proclamation de l'Empire autrichien (1804). Le droit d'attribuer des titres de noblesse faisait partie des prérogatives royales, mais les États décidaient eux-mêmes de l'intégration dans les corporations des États. Cette coopération entre le roi et les États fut supprimée dans les années 1620 à la suite de la défaite de la révolte des États. Les compétences des États furent totalement transférées au roi de Bohême. En même temps, un système de titres nobiliaires à plusieurs échelons fut introduit sur le modèle de l'Empire; celui-ci correspondait en gros avec celui utilisé dans les pays autrichiens. L'année 1752 marqua un tournant dans les dispositions juridiques et territoriales des titres nobiliaires bohêmes, lorsque les titres de noblesse bohêmes et autrichiens spécifiques furent abolis au profit d'un seul et même système de titres nobiliaires valable pour tous les pays héréditaires autrichiens. Mais c'étaient la royauté bohême et l'archiduché autrichien qui continuaient chacun à former la base juridique pour l'attribution des titres nobiliaires des pays héréditaires. Ces circonstances rendirent possible dans la seconde moitié du XVIII^e siècle l'attribution des titres bohêmes de prince et de duc dans certains cas particuliers. La dichotomie juridique ne fut remplacée que par une ordonnance de 1810 qui transféra toutes les compétences d'anoblissement à l'empire autrichien. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'on peut parler définitivement d'une noblesse de l'Empire autrichien.